

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 DECEMBRE 2023 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-trois le MARDI 19 DECEMBRE à 18 heures 30 le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, CROSET Bertrand, LORENZI Magali.

Procurations : GAGNAIRE Serge à SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, BLAISE Marine à CROSET Bertrand, DE LUCA Cécile à LORENZI Magali, FABRE Isabelle à JEAN Marylène

Absents : LAZARE Florent, JEAN Fabien

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISION DU MAIRE

N°27/2023 du 12 octobre 2023 ó RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur Francis FOREST renouvelle pour une durée de 30 ans la concession au nom de Désiré FOREST à compter du 1^{er} décembre 2020.

N°28/2023 du 7 novembre 2023 ó EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Non préemption des parcelles Section AC n°482 et 483 appartenant aux héritiers de Madame Jacqueline GERBAUD

N°29/2023 du 7 novembre 2023 ó CONTRAT DE MAINTENANCE DU SEPARATEUR D'HYDROCARBURES DE LA STATION SERVICE COMMUNALE PAR LA SOCIETE SAS MAURIN

Signature d'un contrat de maintenance d'un montant annuel de 470 euros H.T. pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

N°30/2023 du 5 décembre 2023 ó RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur Ivan BAILLY renouvelle pour une durée de 30 ans la concession dont il est ayant-droit au nom de Madame Michèle BAILLY à compter du 1^{er} juin 2023.

N°31/2023 du 5 décembre 2023 ó CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SOCIETE SPCAL POUR LA CAPTURE ET LA PRISE EN CHARGE DE CARNIVORES DOMESTIQUES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Signature d'un contrat de prestation de service d'un montant annuel de 482.85 euros H.T. pour une durée de 1 an renouvelable 1 fois.

N°32/2023 du 5 décembre 2023 ó DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION POUR L'ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR ELECTRIQUE POUR VOIRIE

La commune va acquérir un aspirateur électrique pour voirie d'un montant de 19 499.00 euros H.T, pour lesquels nous sollicitons la somme de 13 649 euros soit 70%.

N°33/2023 du 19 décembre 2023 ó ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Il est accordé à Madame Joan COLLINGS une concession pour une durée de 30 ans à compter du 18 décembre 2023 en vue d'y fonder la sépulture de sa famille.

DELIBERATIONS

N° 1 ó Modalités d'organisation de la concertation publique concernant la définition des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (ZAENR)

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

La loi du 10 mars 2023 impose aux communes de définir, après concertation avec les habitants, des zones favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie etcí

Des zones ont été pensées, mais ne seront validées qu'après consultation du public du 20 décembre 2023 au 10 janvier 2024. Le dossier est consultable sur le site de la mairie ou à l'accueil de la mairie en version papier. Les remarques peuvent être transmises par mail, ou sur le registre prévu à cet effet à l'accueil de la mairie.

N° 2 ó Convention d'intervention foncière entre la SAFER et la Commune

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

La Commune va signer une convention de veille foncière avec la SAFER pour une durée de 3 ans afin de soutenir l'agriculture locale et de maintenir des prix de vente compatibles avec l'activité agricole.

N° 3 ó Révision du RIFSEEP

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le RIFSEEP (régime indemnitaire des agents communaux) a été mis en place il y a 3 ans. Il doit être actualisé en fonction de modifications règlementaires, de nouveaux cadres d'emplois présents sur la collectivité, et d'une augmentation des montants de référence.

N° 4 ó Adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Vaucluse

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le CDG dispose d'un service de prévention en matière de santé et de sécurité au travail. La convention qui va être signée nous permettra de bénéficier d'un accompagnement en prévention des risques professionnels.

N° 5 ó Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La trésorerie propose d'admettre en non valeurs la somme de 298.45 euros correspondant à des impayés de la régie enfance de 2017 à 2020.

La commune accepte les non valeurs pour la somme de 19.95, et refuse le reste des créances.

N° 6 ó DM 3 Budget Principal

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Afin de pouvoir financer un aspirateur électrique de voirie, nous transférons 20 000 euros de l'opération Eglise vers l'opération Véhicules.

N° 7 ó Convention pour la mise à disposition d'une exposition itinérante sur PNR du Mont Ventoux

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La commune va signer une convention afin que l'exposition « Biodiv'Ventoux ó une nature à la croisée des mondes » composée de 4 panneaux soit installée pendant deux semaines à la bibliothèque de Villes sur Auzon.

N° 8 ó Budget annexe Station-Service Communale ó lancement d'un appel d'offres européen pour la fourniture et la livraison de carburants

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Un marché sous la forme d'un accord cadre multi attributaires à marchés subséquents va être lancé pour la fourniture de sans plomb 95 et de Gasoil.

N° 9 ó Cession immobilière à Madame Céline SOLER

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La commune va vendre environ 9 m2 du domaine public qu'elle occupe, situés devant l'habitation de Mme Soler sise 13 le Grand Portail au prix de 150 euros le m2, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

N° 10 ó Approbation du rapport annuel 2022 de la SPL Territoire Vaucluse

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur le Maire membre du bureau ne prend pas part au vote.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 19 décembre 2023

Le Maire,
Frédéric ROUET